

Communiqué de presse

L'industrie belge des aliments composés et la Ministre Schauliege signent la nouvelle convention pour une alimentation animale respectueuse de l'environnement

Bruxelles, le 10/12/2014

En date du 10 décembre, la Ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture, Joke Schauvliege, l'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés pour Animaux (l'APFACA) et la Fédération des automixeurs signent la nouvelle convention aliments à basse teneur en nutriments. Cette nouvelle convention est valable jusqu'en 2019 et se focalise encore plus sur l'approche à la source en réduisant davantage la teneur en phosphore des aliments composés!

La Flandre se voit confrontée à un excédent d'azote et de phosphore. L'industrie des aliments composés pour animaux est consciente du fait qu'entre autres l'élevage intensif risque d'être pointé du doigt. Il y a 20 ans, l'APFACA a lancé son initiative de miser davantage sur l'approche à la source. En 1995, l'APFACA a signé la convention aliments à basse teneur en phosphore. Ensuite, en 2006, la convention aliments à basse teneur en protéines a été signée. Les deux conventions ont été réunies en 2007 en une convention globale aliments à basse teneur en nutriments, conclue entre l'ancien Ministre flamand de l'Environnement, l'APFACA et la Fédération des automixeurs.

"L'approche à la source a entretemps prouvé son succès", dit Yvan Dejaegher, Directeur-Général de l'APFACA. "Le recours à des aliments pauvres en protéines a permis de diminuer la production de nitrates en 2013 à raison de 10 millions de kg d'azote sur base annuelle; le recours à des aliments pauvres en phosphore a permis de réduire la production de phosphates en 2013 à raison de 9 millions de kg" (Source: Rapport d'avancement de la Mestbank 2013). De plus, les résultats des contrôles, effectués dans le cadre de la convention, font chaque année l'objet d'une évaluation approfondie des différentes parties. Vu les résultats satisfaisants, la Ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture, Joke Schauvliege a décidé de prolonger la convention jusqu'en 2019. Ce qui est nouveau en revanche, c'est que la norme pour le phosphore imposée à la catégorie des porcs de 40 kg en phase d'engraissement devient encore plus sévère. Le pourcentage total en phosphore des aliments pour animaux est réduit de 0.47 à 0.45.

"Nous sommes sur la bonne voie pour améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines en Flandre. L'industrie des aliments composés en Belgique espère ainsi apporter sa pierre à une amélioration plus durable", dit Dejaegher.

Note à la rédaction:

Pour plus d'informations: Yvan Dejaegher, Directeur-général, 02/512 09 55 ou 0477/31 88 75

La version intégrale de la convention sera bientôt consultable sur le site web de l'APFACA, rubrique [Environnement > Conventions > Basse teneur en nutriments.](#)

L'APFACA, l'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés, compte 175 affiliés. Ensemble, ils représentent 99% de la production nationale. Le secteur emploie 3.500 travailleurs. Avec une production nationale de 7 millions de tonnes et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros le secteur des aliments composés est un des plus importants fournisseurs de moyens de production pour l'agriculture.

Note à la rédaction:

Pour plus d'informations: Yvan Dejaegher, Directeur-général, 02/512 09 55 ou 0477/31 88 75